

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

#### 2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

#### Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429\_67  
id. 5102

*Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 10.*

*Sont présents :*

*M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Sont représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BESIERS (pouvoir à M. BEQ), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BERTELLI), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. HEBRARD)*

*Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

### DÉLIBÉRATION

#### PENTE D'EAU DE MONTECH

Lors de la session départementale du 26 juin 2019, il a été présenté le projet de sécurisation et de valorisation de la pente d'eau de Montech pour lequel le coût prévisionnel d'opération a été porté à 1 860 000 € TTC, et ce afin d'intégrer des travaux supplémentaires liés à des contraintes techniques (découverte d'une canalisation d'eau liée aux écluses et modification du projet au niveau du parc de la machine avec création d'un belvédère en lieu et place du parc).

Depuis, la consultation pour les travaux a été lancée et a fait l'objet d'une attribution à l'automne 2019 à hauteur de 1 615 337 € TTC au titre des lots suivants :

- Sécurisation de la machine,
- Création du parc de la machine,
- Aménagement d'une promenade scénographique.

Aujourd'hui, les travaux de sécurisation de la machine sont en cours. Le nettoyage, la reprise des joints de la rigole de la pente d'eau, les ouvrages de génie civil exceptionnel sont terminés, et le 11 mars dernier, la machine a été déplacée pour rejoindre son emplacement définitif au cœur du site.

Cette manipulation spectaculaire qui s'est déroulée sans encombre, est le préambule au déplacement de la péniche « Altaïr » (achetée par la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne) arrivée via le canal du Midi, le 15 janvier. Aujourd'hui amarrée dans le port de Montech, elle va pouvoir prochainement rejoindre la machine.

Les travaux de peinture devraient pouvoir se réaliser sur les mois de mai-juin 2020, tandis que l'aménagement du parc de la machine intégrant la halte vélo et de la promenade scénographique, a démarré par d'importants travaux de voirie et réseaux divers le 12 février 2020.

En parallèle, l'équipe projet constituée des services des 4 maîtres d'ouvrages (Voies Navigables de France, Département de Tarn-et-Garonne, communauté de communes Grand Sud et commune de Montech) travaille sur le contenu scénographique du parcours et sur un appel à projet en faveur d'un développement de services et activités sur les maisons éclusières n°11 et n°13 (situées respectivement à l'entrée du site et au niveau de l'étage des sanitaires de la future halte vélo) et ce afin d'offrir aux Tarn-et-Garonnais et aux touristes un projet d'ensemble cohérent et de qualité.

A ce stade, afin de sécuriser la phase chantier de cette opération complexe pour laquelle le Département a engagé 1 853 337 € TTC soit 99,6 % de l'autorisation de programme votée, la création d'une enveloppe de 100 000 € TTC représentant 5,37 %

du coût de l'opération est proposé afin de pouvoir faire face à d'éventuels aléas de chantier et ainsi ne pas retarder l'opération.

L'intégration de cette provision modifie le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Financier	Montant
Etat (23 % - dont 300.000 € acquis)	450 000 €
Région (16,8 % - acquis)	330 000 €
VNF (25,5 % - participation VNF au titre de sa maîtrise d'ouvrage machine)	500 000 €
Leader (8 % - sollicités)	160 000 €
Département (26,7%)	520 000 €
Total opération TTC	1 960 000 €

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 26 juin 2019 relative à la sécurisation et à la valorisation de la pente d'eau de Montech,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin public par appel nominal,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve l'augmentation de 100 000 € TTC de l'autorisation de programme relative à cette opération, la portant ainsi à 1 960 000 € TTC ;
- Ratifie 460 000 € de crédits de paiements au titre de l'exercice 2020 sur la ligne budgétaire 458133 – SF01 ;

- Approuve le nouveau plan de financement afin de pouvoir faire face à d'éventuels aléas de chantier, établi ainsi qu'il suit :

Financier	Montant
Etat (23 % - dont 300.000 € acquis)	450 000 €
Région (16,8 % - acquis)	330 000 €
VNF (25,5 % - participation VNF au titre de sa maîtrise d'ouvrage machine)	500 000 €
Leader (8 % - sollicités)	160 000 €
Département (26,7%)	520 000 €
Total opération TTC	1 960 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC